



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin à 18 heures 30,

MEMBRES
PRESENTS : **27**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : **8**

Etaient présents :

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES : **35**

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Fouzia BOUKERCHE, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Adjoints.

DATE DE LA
CONVOCATION :
16 juin 2023

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sylvia POLLET Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION

2023-62

Procurations étaient données à :

OBJET :

Hervé GRANIER pour Sandrine ZUNINO
Alain GIUSTI pour Arnaud MAZILLE
Antonio MUJICA pour Pascal NALIN
Noura ARAB pour Sophie CUCCHI-GILAS
Jean-François GARCIA pour Vincent BOUTEILLE
Corinne D'ONORIO DI MEO pour Valérie SANNA
Jean-Marc LA PIANA pour Guy PORCEDO
Claude JORDA pour Paméla PONSART

APPROBATION

DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2023

Secrétaire de Séance :

Sylvia POLLET, Conseillère municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2123,
Vu le projet du procès-verbal joint en annexe,
Le procès-verbal a pour finalité d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du Conseil municipal.
Il doit dès lors, être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-23 du CGCT.

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2023.

Adopté à la **MAJORITE** des
suffrages exprimés

Par 29 voix POUR (Groupe de la
Majorité, C. JORDA, S. GAMECHE,
J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART,
J. BESSAIH - B. PRIOURET)
6 abstentions (JM. LA PIANA, MC.
RICHARD, G. PORCEDO, P.
SPREA, L. DESHAIES - K.
BENSADI)

Fait à Gardanne, le 26 juin 2023

Le Maire



Hervé GRANIER